Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Moyens mis à la disposition des associations pleurtuisiennes

La Ville de Pleurtuit soutient les actions des associations pleurtuisiennes en apportant une aide technique et des moyens de communication.

MOYENS TECHNIQUES

▶ Mise à disposition de salles

(Espace Delta, Salle Rance et Frémur (location possible à partir de l'été 2023) et Maison des associations)

Les plannings des salles étant très chargés, il est conseillé de faire sa demande bien en amont de la manifestation par téléphone (pour la salle Rance et Frémur et la Maison des Associations).

Pour l'espace delta, les demandes se font grâce à un formulaire téléchargeable sur le site de la ville : www.pleurtuit.com / Mon quotidien / Location de salles

Après étude de la demande et en fonction des disponibilités, une réponse est transmise à l'association.

Contact pour Maison des associations et Salle Rance et Frémur :
Valérie Senger / secretariat@pleurtuit.com / 02 99 88 76 70 (pour Maison des Associations et Salle Rance et Frémur
Contact pour Espace Delta : Florence Dubois / culture@pleurtuit.com / 02 99 88 84 22

▶ Mise à disposition de matériel

Du matériel (tables, bancs, chaises...) peut être mis à disposition des associations pour des manifestations.

Les demandes se font grâce à un formulaire téléchargeable sur le site de la ville :
www.pleurtuit.com / Mon quotidien / Demande de matériel

Après étude de la demande et en fonction des disponibilités, une réponse est transmise à l'association.

A noter : des membres de l'association devront être présents lors du dépôt du matériel.

Contact : Adeline Lequesne / services.techniques@pleurtuit.com/02 99 88 82 77

▶ Photocopies

Pour la promotion de vos événements, un nombre annuel de photocopies noir et blanc est attribué à chaque association en fonction du nombre d'adhérents.
Les photocopies sont réalisées par les agents du service accueil. Un délai de 48h maximum doit être respecté pour récupérer les copies.

Contact : Accueil Mairie / accueil@pleurtuit.com/ 02 99 88 41 13

Mairie de Pleurtuit • 2, rue de Dinan • 35730 Pleurtuit • 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com • www.pleurtuit.com

MOYENS de COMMUNICATION

▶ Le site internet de la ville

L'annuaire de contact : Une fiche contact est attribuée à chaque association qui peut la modifier en activant le module « proposer une modification ». Cette modification est soumise au service communication pour validation puis mise en ligne.
A noter : pour les nouvelles associations pleurtuisiennes, une fiche contact peut être créée sur simple demande.

L'agenda : Chaque association peut proposer une manifestation en activant le module « proposer une manifestation » sur la page agenda du site de la ville de Pleurtuit :
www.pleurtuit.com / Agenda (sur la page d'accueil) / Voir toutes les dates / Proposer une manifestation).
Cette proposition de manifestation est soumise au service communication pour validation puis mise en ligne.
A noter : ces informations pourront être relayées dans les publications de la ville (Pleurtuit Mag, Agenda bimestriel des événements, newsletter).

▶ Facebook

Les manifestations apparaissant sur les pages Facebook des associations pourront être relayées sur la page Facebook de la ville de Pleurtuit.

▶ Panneau lumineux (centre-ville)

Les manifestations des associations peuvent être relayées sur le panneau lumineux situé en centre-ville sous réserve des disponibilités sur la période demandée (pour une bonne visibilité, le nombre de message est limité).
La demande doit être faite via le formulaire disponible sur le site de la ville de Pleurtuit :
www.pleurtuit.com / vie municipale / nos publications / panneau lumineux

▶ Banderoles

Aux deux entrées de ville, des supports pour banderoles peuvent être mis à la disposition des associations.

Une demande écrite doit être faite au service communication – Mairie de Pleurtuit – 2, rue de Dinan – 35730 Pleurtuit.
Les plannings pour les banderoles étant très chargés, il est conseillé de faire sa demande bien en amont de la manifestation.
A noter : les banderoles sont posées 15 jours maximum avant la manifestation.

Si réponse favorable, quelques règles sont à respecter :
- Les banderoles doivent mesurer 5m x 0,80m et doivent comporter des œillets.
- Les banderoles doivent être en bon état.
- Les banderoles doivent être déposées puis récupérées en Mairie au service communication.

Contact pour les Moyens de Communication :
Isabelle Tini / communication@pleurtuit.com / 02 99 88 75 84

Mairie de Pleurtuit • 2, rue de Dinan • 35730 Pleurtuit • 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com • www.pleurtuit.com